

Il est difficile pour la présidence de considérer ce problème comme une question de privilège. Quelle que soit la gravité de la question, je dois dire à la députée d'Hamilton-Est que sa question n'entre pas dans le cadre des questions de privilège.

La députée d'Hamilton Mountain (M. Dewar) a des remarques à faire. Je lui demanderais de tenir compte des contraintes que la présidence doit respecter.

ON PRÉTEND QUE DES DÉPUTÉS ONT RIDICULISÉ LES FEMMES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je pense que c'est une question de privilège . . .

M. Clark (Yellowhead): A l'ordre.

Mme Dewar: . . . j'espère que . . .

M. le Président: La députée d'Hamilton Mountain (M^{me} Dewar) a la parole. Elle a dit qu'elle pense avoir une question de privilège. Je veux l'entendre pour savoir si c'est le cas. Elle a certainement le droit de bénéficier à cet endroit de la courtoisie habituelle pendant qu'elle parle. La députée a la parole.

Mme Dewar: Monsieur le Président, cet après-midi, en réponse à certaines questions, des ministériels ont ridiculisé les questions posées. Ce n'est pas seulement une députée qui est ridiculisée et critiquée à la Chambre, mais ce sont les femmes du Canada . . .

M. Clark (Yellowhead): Ne soyez pas si présomptueuse.

Mme Dewar: . . . ce qui est très déplaisant non seulement pour moi, mais, j'en suis sûre, pour la majorité des députés. Je vous demanderais si, en invoquant la question de privilège, les femmes du Canada peuvent obtenir que les députés respectent leur dignité, comme les hommes l'exigent constamment. Je pense que les commentaires que le ministre des Transports (M. Crosbie) a fait en riant sur la technologie de la reproduction, cet après-midi, à la Chambre sont une insulte aux femmes du Canada.

Une voix: C'est une imposture.

M. le Président: La députée est peut-être offensée, et les gens de l'extérieur et de l'intérieur de la Chambre le sont peut-être aussi, mais je dois dire à la députée d'Hamilton Mountain que le privilège a un sens limité dans cette Chambre. Comme je l'ai expliqué à d'autres occasions, et je le rappelle aux députés et aussi au public qui nous regarde et qui nous écoute, il y a violation de privilège quand on a fait quelque chose qui limite la capacité d'un député d'exercer ses fonctions de député. Ce n'est pas une question de privilège uniquement parce qu'on exprime à la Chambre de vives différences d'opinion ou même certaines observations qui peuvent être désagréables. Il ne s'agit d'une question de privilège que si, comme je l'ai déjà dit, l'attaque subie par un député, quelle qu'elle soit, est de nature à empêcher celui-ci de remplir ses fonctions.

Dans le cas présent, bien que la députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps) et la députée d'Hamilton Mountain aient fait

Privilège—M^{me} Dewar

connaître leurs sentiments sur la question, ceux-ci peuvent ou non être considérés comme normaux étant donné le contexte, mais je dois déclarer aux deux députées qu'il m'est impossible, en tant que président, de décider que ce qui a eu lieu ici dans un échange de points de vue de part et d'autre de la Chambre, est de nature à en faire une question de privilège.

La députée demande de quel autre moyen elle dispose. Elle peut imiter la façon de procéder à laquelle a eu recours aujourd'hui le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Il y a les voies politiques habituelles à l'extérieur de la Chambre, où un député peut dire ce qu'il pense d'un de ses collègues. A mon avis, les deux députées ont fait valoir leurs points de vue. J'estime qu'en l'occurrence il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Je vais entendre le ministre des Transports (M. Crosbie), mais je lui demanderais de ne pas perdre de vue le fait que j'ai décidé qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je tiens compte de votre décision. Je voulais simplement dire que les circonstances au cours desquelles j'ai fait les observations qui ont offensé les députées d'en face n'ont pas été rapportées avec exactitude.

Je n'ai pas mis en cause les Canadiennes ni rien dit d'insultant à leur sujet. J'ai parlé des observations faites par deux ou trois femmes, dont l'une d'elles se trouve à être la députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps), qui a fait une remarque particulièrement stupide à propos du libre-échange, qui, selon elle, augmenterait énormément le commerce des mères-porteuses au Canada et encouragerait les Américains à venir chercher ici des bébés à exporter. J'ai répliqué à cet argument et à diverses observations faites par des militantes du NPD à Saint-Jean, Terre-Neuve. Je n'ai absolument rien dit d'insultant sur la féminité. J'ai trop de respect pour les Canadiennes pour penser qu'elles sont représentées comme il se doit par les deux députées ici présentes, qui prétendent vouloir être traitées sur un pied d'égalité, mais qui, dès qu'on engage avec elles un débat vigoureux, s'empressent de crier au sexisme, pour ce que cela peut signifier, ou se réclament de leur sexe pour tirer leur épingle du jeu et obtenir un statut particulier . . .

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) invoque le Règlement. Auparavant, la présidence tient à signaler brièvement aux députés qu'il y a des limites et qu'il va falloir mettre bientôt le holà, car cet échange est en train de se transformer en débat. La parole est au député.

M. Tobin: Monsieur le Président, étant donné que j'ai soulevé ce problème aujourd'hui à la période des questions, j'espère que vous m'accorderez quelques instants comme vous l'avez fait pour le ministre des Transports (M. Crosbie).